

BUREAU DE PROGRAMME DU CONSEIL DE L'EUROPE À ANKARA

2024 EN BREF

Grâce à 45 programmes mis en œuvre au cours des 20 dernières années en coopération avec les institutions nationales concernées, le Bureau de programme du Conseil de l'Europe à Ankara continue de jouer un rôle central dans l'amélioration de l'application des normes européennes au niveau national, dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. En 2024, le Bureau de programme a célébré à la fois son 20e anniversaire et le 75e anniversaire du Conseil de l'Europe à travers une série d'événements organisés dans tout le pays.

CHIFFRES CLÉS

AU 1ER JANVIER 2025



31 MEMBRES DU PERSONNEL

- 9 agents - équipe centrale
- 22 agents - équipes de projet



PROJETS NATIONAUX: 8

- 1 projet financé par des contributions volontaires
- 4 actions dans le cadre du programme Facilité horizontale UE/Conseil de l'Europe
- 3 programmes conjoints Union européenne-Conseil de l'Europe



2 PROJETS RÉGIONAUX



FOCUS: PROGRAMME CONJOINT DE L'UE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE

- Renforcement de la justice
- Lutte contre la corruption
- Lutte contre la discrimination
- Liberté d'expression
- Mécanisme d'expertise et de coordination



horizontal-facility-eu.coe.int

PRINCIPAUX RÉSULTATS



Amélioration de l'accès des femmes à la justice

L'autonomisation des femmes grâce à un soutien personnalisé et à des formations juridiques en étroite collaboration avec les barreaux locaux et la société civile a renforcé leur capacité à faire valoir leurs droits, en particulier pour les survivants du tremblement de terre et les victimes de violences et de discriminations. Les services d'aide juridique sont devenus plus accessibles et centrés sur les victimes, ce qui a permis un meilleur accès à la justice.

Meilleure protection des migrants

Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont contribué à améliorer la protection des personnes dans le contexte de la migration, en favorisant un meilleur accès à l'information et à l'aide juridique. Dans ce contexte, les institutions publiques et de défense des droits de l'homme, les barreaux locaux et les acteurs de la société civile ont reçu des subventions directes.



Mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle dans le domaine des droits de l'homme



Plus de 4000 juges, procureurs et avocats, ainsi que 2000 étudiants des facultés de droit ont renforcé leurs connaissances et leur expérience pratique concernant les procédures de requête individuelle et les droits fondamentaux. Au cours de la période 2018-2023, le pourcentage d'arrêts de la Cour constitutionnelle pleinement exécutés dans le domaine des droits fondamentaux est passé de 53 à 98,44%.

Renforcement de l'éducation à la citoyenneté numérique dans les écoles

Les enseignants, les élèves, les parents et les communautés scolaires de 14 écoles pilotes ont acquis des connaissances et des outils pour naviguer de manière responsable dans le monde numérique, avec de nouvelles compétences pour promouvoir à terme les droits de l'homme, l'inclusion et la tolérance conformément aux valeurs démocratiques.



Renforcement des droits des prisonniers et des possibilités de réinsertion



Un cadre réglementaire renforcé, des outils perfectionnés et des formations destinées au personnel pénitentiaire dans l'ensemble du pays ont favorisé l'application unifiée d'un système disciplinaire et de récompense dans les pénitenciers, conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Ce système comprend des formulaires de plainte standard pour les prisonniers et un suivi efficace des sanctions disciplinaires et des récompenses.

L'enseignement des langues étrangères à un niveau avancé

Élaborée et mise en œuvre conformément aux normes et méthodologies du Conseil de l'Europe, une nouvelle réforme de l'éducation doit être lancée pour faire progresser les politiques et les pratiques en matière d'enseignement des langues étrangères.



Promotion de la coopération judiciaire internationale



Des activités de renforcement des capacités à grande échelle pour les juges et les procureurs en matière de coopération judiciaire internationale dans les affaires pénales, ainsi qu'un système de suivi central renforcé et des mécanismes de filtrage sur le terrain ont contribué à l'amélioration de la coopération judiciaire dans toute l'Europe.

PLUS D'INFORMATIONS



www.coe.int/ankara



CoE_Ankara

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE